

MUNICIPALITÉ DE SHANNON Province de Québec

of this Public Notice is available in English on the Municipal Website www.shannon.ca

A summary

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON Concernant le rôle d'évaluation foncière

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et Greffier de la Municipalité :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2017 a été déposé et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

Que les contribuables doivent acquitter leurs comptes de taxes aux dates suivantes : 7 mars, 2 mai, 1er août et 3 octobre 2017.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC CE 16^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2017

Sylvain Déry, Avocat, M.B.A., Adm.A, OMA Directeur général adjoint et Greffier

Lehein Dire